SNCF VOYAGEURS
AGENTS DE CONDUITE

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR...

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE

L'UNSA a été reçue par la direction du Groupe SNCF pour aborder le plan d'épargne retraite entreprise (PERE) réservé aux ADC statutaires embauchés à partir de 2009.

POUR RAPPEL, CE DISPOSITIF A ÉTÉ MIS EN PLACE À LA SUITE DE LA RÉFORME DES RETRAITES DE 2008, QUI AVAIT CONDUIT LE GOUVERNEMENT DE L'ÉPOQUE À METTRE FIN AU SYSTÈME DE BONIFICATIONS DE TRACTION POUR LES ADC STATUTAIRES.

GENÈSE D'UN DROIT : DES BONIFICATIONS AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE

Après la réforme de 2007 des régimes spéciaux de retraite, les bonifications de traction ont été purement et simplement supprimées pour les nouveaux embauchés. Pour compenser la perte de ces bonifications, des négociations ont eu lieu entre la direction de la SNCF, le gouvernement et les syndicats. Ces discussions ont abouti à un accord collectif qui visait à mettre en place un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies pour les ADC recrutés à partir du 1er janvier 2009. L'objectif de cet accord était de garantir des droits quasi équivalents aux bonifications de traction sous une forme différente. Bien que signé, l'accord a fait l'objet d'une opposition d'organisations syndicales non signataires. •••

Pour honorer ses engagements, la direction a été contrainte de prendre une décision unilatérale de l'entreprise (DUE). Cette décision garantit le financement à 100 % par l'entreprise d'un régime de retraite supplémentaire pour les conducteurs statutaires embauchés à partir de 2009. Un acquis que nous ne laisserons pas s'éroder !

LA CRÉATION DE FILIALES TER

Lors de la négociation des garanties sociales des agents transférés, l'UNSA a sécurisé et obtenu le maintien du PERE. Pour se conformer à la loi PACTE de 2019 – qui a transformé le PERE en plan d'épargne retraite obligatoire (PERO) –, la direction a lancé un appel d'offres pour un nouveau dispositif début 2026.

L'UNSA est mobilisée pour s'assurer que cette transition se fasse sans que vous perdiez un seul de vos acquis !

CE QUE L'UNSA DEMANDE POUR LA TRANSITION VERS LE PERO

#1 SÉCURISER CET ACQUIS

- **L'UNSA exige** que la direction s'engage à préserver intégralement les conditions actuelles du PERE. Cela inclut le maintien d'un financement à 100 % par l'employeur et un niveau de financement à 4,6 % de la rémunération.
- **L'UNSA exige** la confirmation que les agents au statut, recrutés à partir du 1er janvier 2009 et accédant aux métiers de la conduite par mobilité interne, conservent bien le bénéfice de ce régime supplémentaire de retraite.

Nous serons vigilants pour garantir qu'aucun de vos droits ne soit perdu lors de la transition vers le PERO !

#2 TRANSPARENCE ET INFORMATION CLAIRE

- **L'UNSA demande** à la direction d'informer rapidement et clairement les bénéficiaires sur les nouveautés du PERO.

Nous insistons pour que le transfert des actifs du PERE vers le nouveau PERO soit une décision qui vous appartienne !

#3 ÉGALITÉ POUR TOUS LES ADC : UN SEUL MÉTIER, DES DROITS ÉGAUX POUR TOUS LES CONDUCTEURS !

L'UNSA-Ferroviaire a toujours défendu l'égalité de traitement entre tous les conducteurs.

ADC CONTRACTUELS
UNE INJUSTICE FLAGRANTE POUR L'UNSA !

Bien qu'ils fassent le même métier avec la même pénibilité, ils sont exclus des bonifications traction, du régime de retraite supplémentaire et des droits CET associés. La dernière réforme des retraites a aggravé leur situation, avec un départ à 64 ans !

EN TROIS POINTS
CE QUE L'UNSA EXIGE POUR LES ADC

#1 L'application du régime de retraite supplémentaire à tous les contractuels.
#2 L'accès aux mêmes droits de CET pour la fin de carrière.
#3 L'amélioration du dispositif de départ anticipé (CAA).

L'UNSA-FERROVIAIRE RESTE VOTRE PARTENAIRE POUR DÉFENDRE VOTRE CARRIÈRE ET VOS ACQUIS. NOUS NE LÂCHERONS RIEN TANT QUE NOUS N'AURONS PAS OBTENU DES GARANTIES COMPLÈTES POUR TOUS LES AGENTS DE CONDUITE !

UNSA-FERROVIAIRE

© UNSA-Ferroviaire 2025
56, rue du Faubourg Montmartre ● 75009 PARIS
federation@unsa-ferroviaire.org ● Crédits photo **Freepik & Flaticon**
Ne pas jeter sur la voie publique